

Charte déontologique et d'engagement professionnel

Formations - Bilan de compétences - Consulting - Coaching

Préambule

Pourquoi ce document ?

La présente charte formalise les engagements éthiques et professionnels de Stérenn Péresse, fondatrice de Couleurs RH, dans l'exercice de toutes ses missions. Elle s'applique à l'ensemble de ses prestations : actions de formation, bilans de compétences, consulting et coaching.

Ce document est remis à chaque bénéficiaire avant le démarrage de toute prestation. La déontologie n'est pas une contrainte, c'est le socle de la confiance.

Partie 1 - Engagements généraux (toutes prestations)

1.1 — Confidentialité

Toutes les informations partagées par le bénéficiaire ou le client dans le cadre d'une prestation, sont strictement confidentielles. Stérenn Péresse s'engage à ne divulguer aucune information à des tiers, sauf obligation légale expresse ou accord explicite et écrit de la personne concernée.

- Aucun contenu d'entretien ne peut être communiqué à un employeur, financeur ou partenaire sans consentement écrit
- Les notes de travail, outils et productions intermédiaires restent à Couleurs RH.
- Cette obligation de confidentialité est sans limite de durée

1.2 - Neutralité et non-jugement

Stérenn Péresse s'engage à exercer ses missions dans une posture de neutralité bienveillante, sans jugement sur les choix de vie, les parcours ou les valeurs des personnes accompagnées.

Chaque bénéficiaire est accueilli dans sa singularité, sans catégorisation ni comparaison.

- Aucune discrimination de quelque nature que ce soit : origine, genre, âge, situation de handicap, orientation ou parcours professionnel
- Les croyances, valeurs et projets personnels de chacun sont respectés, même s'ils diffèrent de ceux de la consultante

1.3 - Honnêteté et transparence

Stérenn Péresse s'engage à présenter ses prestations avec exactitude, à formuler des objectifs réalistes et à ne pas promettre de résultats garantis.

Elle informe le bénéficiaire de façon claire sur le cadre, les méthodes utilisées et les limites de la prestation.

- Les tarifs, conditions et délais sont communiqués en amont de toute contractualisation
- Les outils et méthodes utilisés sont présentés au bénéficiaire
- En cas de doute sur l'adéquation d'une prestation à la situation, Stérenn Péresse en informe le bénéficiaire et propose une orientation adaptée

1.4 – Respect des limites de compétences

Stérenn Péresse n'intervient que dans les domaines relevant de son champ de compétences. Elle oriente les bénéficiaires vers d'autres professionnels (psychologue, médecin, juriste, etc.) lorsque la situation dépasse le cadre de ses missions.

Important

Le bilan de compétences et le coaching professionnel ne sont pas des thérapies.

Stérenn Péresse est formatrice, consultante RH et coach professionnelle certifiée, elle n'exerce aucune mission de soin psychologique ou médical.

1.5 - Absence de conflit d'intérêts

Stérenn Péresse s'engage à signaler immédiatement toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts et à en discuter ouvertement avec le bénéficiaire ou le commanditaire.

Elle n'accepte aucune prestation dans laquelle son objectivité pourrait être compromise.

Les recommandations faites au bénéficiaire sont fondées uniquement sur son intérêt, jamais sur un avantage commercial pour Couleurs RH.

1.6 - Respect de la personne

Chaque relation professionnelle est fondée sur le respect mutuel, l'écoute active et la reconnaissance de l'autonomie de la personne. Le bénéficiaire reste l'acteur principal de son parcours, Stérenn Péresse est facilitatrice, pas décisionnaire.

Partie 2 — Engagements spécifiques au bilan de compétences

Base légale : article L.6313-4 du Code du travail

Le bilan de compétences est soumis à un cadre légal strict. Les engagements ci-dessous découlent directement de la loi et sont opposables. Ils complètent les engagements généraux de la Partie 1.

2.1 - Consentement éclairé du bénéficiaire

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement libre, éclairé et express du bénéficiaire. Aucune pression ou injonction de la part d'un employeur ou d'un financeur ne peut se substituer à ce consentement.

- Le bénéficiaire est informé des objectifs, des méthodes et de l'utilisation des résultats avant de signer le contrat
- Il peut poser toutes les questions qu'il souhaite avant de s'engager
- Il bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours (présentiel) ou 14 jours (à distance) après signature du contrat

2.2 - Confidentialité absolue des résultats

Les résultats du bilan de compétences sont strictement confidentiels. Ils appartiennent exclusivement au bénéficiaire. Stérenn Péresse s'interdit formellement de les communiquer à quiconque, y compris l'employeur, même financeur, sans accord explicite et écrit du bénéficiaire.

Qui peut accéder aux résultats ?	Conditions
Le bénéficiaire lui-même	Accès intégral et sans condition
Un tiers désigné par le bénéficiaire	Sur demande écrite et explicite du bénéficiaire uniquement
L'employeur (même si financeur)	Jamais, sauf accord écrit express du bénéficiaire

Stérenn Péresse (archives)	Conservation sécurisée 5 ans - usage strictement interne (Qualiopi)
Toute autre personne ou organisme	Interdit, même en cas de pression ou de demande officielle non légalement contraignante

2.3 - Document de synthèse

Le document de synthèse est élaboré en co-construction avec le bénéficiaire lors de la phase de conclusion. Il lui est remis à l'issue du bilan.

- Le bénéficiaire est seul destinataire de son document de synthèse
- Aucune copie n'est transmise à l'employeur ou au financeur sans son accord écrit
- Le bénéficiaire est libre d'en faire l'usage qu'il souhaite
- Couleurs RH conserve une copie sécurisée durant la durée légale (5 ans), à des fins de traçabilité Qualiopi

2.4 — Droit d'interrompre le bilan

Le bénéficiaire peut, à tout moment et sans avoir à se justifier, décider d'interrompre son bilan de compétences. Cette décision lui appartient seul.

En cas d'interruption

Les conditions financières applicables en cas d'interruption sont précisées dans le contrat individuel signé entre les parties, ainsi que, le cas échéant, dans les conditions générales de la plateforme de financement concernée (CPF, OPCO...)."

2.5 - Neutralité du consultant

Le rôle de Stérenn Péresse dans le cadre du bilan est d'accompagner le bénéficiaire dans l'exploration de ses compétences, aptitudes et motivations, pas de le diriger vers un projet prédéterminé. Le bénéficiaire reste maître de ses conclusions.

- Aucune orientation vers un secteur, une formation ou un employeur n'est imposée
- Les outils d'évaluation sont présentés comme des supports de réflexion, non comme des verdicts
- La synthèse finale reflète le projet du bénéficiaire, validé par lui

Partie 3 — Engagements qualité (Qualiopi)

3.1 - Amélioration continue

Couleurs RH est certifié Qualiopi. À ce titre, Stérenn Péresse s'engage à recueillir systématiquement les appréciations des bénéficiaires, à analyser les retours et à mettre en œuvre des actions d'amélioration de ses prestations.

- Questionnaire de satisfaction remis à l'issue de chaque prestation
- Questionnaire de satisfaction « à froid », suivi ou non d'un entretien en visio, à 6 mois pour les bénéficiaires de bilan de compétences
- Questionnaire d'évaluation- satisfaction « à froid, » transmis 1 à 3 mois après la fin de chaque formation
- Traitement des réclamations dans un délai de 72h

3.2 - Développement professionnel

Stérenn Péresse maintient et développe ses compétences professionnelles par une démarche active de veille (légale, pédagogique, sectorielle) et de formation continue.

- Veille régulière sur les évolutions du droit de la formation, du bilan de compétences et des domaines de formation délivrés

- Actualisation des outils et méthodes pédagogiques

Remise de la charte déontologique

La présente charte est remise ou rendue accessible au bénéficiaire avant le démarrage de la prestation. En signant le contrat, la convention, le devis ou tout document de contractualisation prévu à cet effet, le bénéficiaire reconnaît avoir reçu ou avoir pu consulter la Charte déontologique et d'engagement professionnel de Couleurs RH.

Stérenn Péresse

Fondatrice de **Couleurs RH**

Responsable des données personnelles